

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, Mme Corinne COMMERNAT à Mme Patricia GODARD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

Étaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Olivia BOULANGER, Corinne TONDUF, Véronique VADIC, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, Michèle ELIE, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CITE DE L'EMPLOI (SECONDE ANNEE)

Rapporteur : Mme Annie ZAPATA

La Communauté d'Agglomération a été lauréate de la Cité de l'emploi. Cette labellisation ouvre la possibilité de mobiliser deux enveloppes de 100 000 € sur deux années consécutives.

Un temps de travail préparatoire a permis de lancer les actions suivantes sur la 1^{ère} année de la Cité de l'emploi avec un budget de 100 000 € :

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230223-14_23-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

- Autonomie économique des femmes :

Des ateliers de travail animés par le CIDFF du Limousin auprès des femmes du quartier se sont déroulés durant la fin d'année 2022. L'objectif était d'échanger pour lever les freins périphériques d'accès à l'emploi pour le public féminin.

- Accompagnement des demandeurs d'emploi dans l'emploi :

En 2023, l'association ASFEL accompagne 20 personnes à minima, en leur apportant un suivi individuel et collectif renforcé. Les entreprises locales seront sollicitées pour favoriser une insertion sur le long terme. Cible de 20 habitants, a minima du quartier, durablement éloignés de l'emploi.

- Etude de faisabilité pour la réalisation d'une cantine solidaire :

L'association ALISO est le prestataire retenu pour réaliser une étude permettant d'évaluer la viabilité et les conditions techniques, juridiques et financières d'une cantine solidaire.

- Témoignages entre pairs :

Réalisée par Anima, un service de la ville de Guéret, cette action permet le témoignage de personnes issues du QPV ayant réussi professionnellement, auprès de résidents du quartier. Une session s'est déroulée en novembre dernier, une autre est prévue pour le mois de mars 2023. Elle regroupe plus d'une dizaine de personnes

Les quatre actions ont fait l'objet d'une consultation allotie, et les marchés ont été conclus fin 2022. Les dernières actions de l'année 1 doivent se terminer en octobre 2023.

Il appartient à présent au Conseil Communautaire de se positionner sur les actions à engager pour la seconde et dernière année de la cité de l'emploi. Compte tenu des calendriers de mise en œuvre, cette seconde année se déroulera du mois de mars 2023 au mois de mars 2024.

Pour ce faire, de nouvelles actions complémentaires à celles conduites en année 1 doivent être réalisées.

Dans ce cadre, il est proposé 3 nouvelles actions :

Poste d'accompagnateur emploi

Bien que ce principe n'ait pas été retenu pour la première année, un retour sur expérience des autres cités de l'emploi actives, montre que le recrutement d'un agent de terrain a démultiplié les capacités d'intervention. Il s'agit en conséquence, de recruter une personne à temps plein sur une année, pour accompagner autrement les habitants du quartier qui s'engagent dans un parcours d'insertion et d'emploi. Il s'agit également d'assurer un lien entre les chercheurs d'emploi et les dispositifs "cité de l'emploi". Cela a pour objectif d'assurer des remontées de terrain pouvant être étudiées et partagées, afin de construire les réponses concrètes pour les bénéficiaires.

Cette mission s'articule bien évidemment, avec les actions de droit commun déjà mises en œuvre par les partenaires de l'emploi et se veut être un relais de terrain, sur l'Albatros, du Service public de l'emploi.

Garde d'enfants

Il convient de sérier et évaluer au plus juste, les besoins et attentes du public QPV en matière de gardes d'enfants (0 -> 12 ans), toujours dans une logique de retour à l'emploi. La garde d'enfants est souvent évoquée pour justifier des impossibilités de recherche et retour en emploi.

Une première étape d'enquête flash (\pm 1 mois) doit être conduite. Elle doit confirmer les attentes des habitants et doit également être force de proposition d'actions.

Une seconde étape doit être la mise en place de(s) l'action(s) résultant du travail précédent.

Logement intergénérationnel

Il existe aujourd'hui une tension sur la question du logement.

Un groupe de travail doit être constitué pour contribuer à l'élaboration d'un plan lié au logement intergénérationnel des habitants du quartier souhaitant se former / travailler hors du Quartier Politique de la Ville. La DDETS-PP, qui travaille actuellement sur cette question, transmettra les résultats prochainement pour alimenter le groupe de travail. Les réponses apportées permettront de formaliser une action répondant aux besoins des habitants du quartier en recherche de logement, dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Pour mettre ce programme d'actions en œuvre, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret bénéficie d'une seconde enveloppe de 100 000 €, dans les mêmes conditions que la première année.

Il est proposé la répartition des dépenses suivantes :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Montants	Poste de recette	Montants
Poste d'animateur	40 000,00 €	État (ANCT)	100 000,00 €
Frais d'environnement (Mobilier/informatique)	5 000,00 €		
Garde d'enfants	40 000,00 €		
Logement intergénérationnel	15 000,00 €		

Le reste à charge pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est de 25 000,00 €. Cette somme n'est pas inscrite au budget et correspond à la valorisation des postes de chef de projet politique de la ville, du service Marché public et du service Finance, qui sont sollicités pour le bon fonctionnement de la cité de l'emploi.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver le programme d'action pour la seconde et dernière année de la cité de l'emploi,
- D'autoriser M. le Président à solliciter les fonds nécessaires,
- D'autoriser M. le Président à signer la convention financière et tout document concourant au bon déroulé de cette action.

Nota : les imputations budgétaires sont les suivantes :

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A OUVRIR							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement (Dépenses)	Contrats de prestations de services	011	611	5201	0723	55 000,00€

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A OUVRIR							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement (Dépenses)	Poste	012	6413	5201	0733	40 000,00€

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A OUVRIR							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement (Dépenses)	Mobilier/informatique	021	2188	5201	0768 0723	5 000,00€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Jean-Paul BRIGNOLI



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230223-14_23-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023